



Obligations d'entretien du locataire

Par **Gilbertbog**, le **21/06/2012** à **14:23**

Bonjour,

Je possède un immeuble avec 5 appartements individuels

Parmi les locataires un d'entre eux refuse de s'abonner au réseau EDF et Gaz de ville - Or le logement est pourvu d'une chaudière individuelle pour chauffage central au gaz de ville avec nécessité de raccordement électrique pour le fonctionnement du bruleur et la mise en sécurité. Ce locataire s'éclaire donc à la bougie et se chauffe au poêle à pétrole.

Quel recours pour obliger se locataire à vivre normalement car je crains pour sa sécurité et celle de ses voisins ? Sans compter sur les dégradations que l'appartement va subir à terme.

Merci de m'éclairer sur le sujet.